



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression du replay d'un documentaire sur France Télévisions

Question au Gouvernement n° 1092

Texte de la question

SUPPRESSION DU REPLAY D'UN DOCUMENTAIRE SUR FRANCE TÉLÉVISIONS

Mme la présidente . La parole est à M. Christian Baptiste.

M. Christian Baptiste . Madame la ministre de la culture, le 13 octobre, France Télévisions diffusait « Mères en lutte », un documentaire qui suit trois mères se battant pour faire reconnaître l'inceste subi par leurs enfants. Trois histoires singulières, mais qui révèlent une réalité immense en France : 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, dont 130 000 au sein de leur famille. Seul un enfant sur dix en parle : c'est dire l'ampleur de l'horreur.

Le 13 novembre, nous projetons ce film à l'Assemblée nationale. Mais au moment où nos invités demandent comment le revoir, nous apprenons que le replay a été supprimé. Pourquoi ? Parce qu'un homme, jamais cité, dont la situation n'est évoquée qu'à travers le témoignage de Cynthia, l'une des mères, a adressé une simple mise en demeure. Aucune plainte, aucune diffamation invoquée, aucun motif sérieux, mais le service public s'est pourtant exécuté, sans entendre la réalisatrice, sans entendre la production, sans entendre celles qui témoignent.

Ma question est simple : est-ce vraiment la mission du service public de censurer un documentaire d'intérêt général pour se conformer à une mise en demeure demandée par une personne qui n'est pas citée ? Trop souvent, la parole des femmes qui dénoncent les violences sexuelles est méprisée et silencieuse. Hier, elles étaient traitées de « sales connes » par la première dame. Aujourd'hui, elles sont censurées par la télévision publique. Madame la ministre, remettez ce film en ligne et montrez que le service public reste fidèle à sa vocation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC ainsi que sur plusieurs bancs des groupes EPR, LFI-NFP et LIOT. – Mme Elsa Faucillon et M. Jimmy Pahun applaudissent également.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la culture.

Mme Rachida Dati, *ministre de la culture*. Le sujet est trop grave pour y ajouter de la polémique. *(Exclamations sur les bancs du groupe SOC.)* La protection de l'enfance est un combat qui nous unit et c'est un combat qui est ancien pour moi.

De graves dysfonctionnements, voire des crimes ont été récemment dénoncés au sein de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et je remercie la Défenseure des droits, Claire Hédon, de s'en être saisie. Lorsque j'étais garde des sceaux, j'ai créé cette autorité pour protéger les enfants, notamment ceux qui sont victimes d'inceste.

Mme Estelle Youssouffa. Parlons de France Télévisions !

Mme Rachida Dati, *ministre* . L'inceste a trop longtemps été passé sous silence, car c'est un crime d'intimité, un crime familial. Je comprends que les femmes qui ont témoigné dans ce documentaire aient eu le sentiment

légitime d'une négation de leur parole et des faits graves qu'elles dénoncent après la suppression du replay, intervenue à la suite d'une mise en demeure adressée par un avocat.

M. Erwan Balanant . Eh oui !

Mme Rachida Dati, ministre . Il s'agit en effet d'une mise en demeure, non d'une décision de justice : je vous rejoins sur ce point. Je vous invite à rencontrer les représentants de France Télévisions avec les collectifs qui vous accompagnent pour qu'ils vous expliquent les motivations qui ont conduit à la suppression du replay.

Mme la présidente . La parole est à M. Christian Baptiste.

M. Christian Baptiste . La télévision publique ne peut pas devenir un espace où une seule voix, socialement armée, réduit au silence celles qui protègent leurs enfants ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NFP et EcoS. – Mme Estelle Youssouffa applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [M. Christian Baptiste](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1092

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 décembre 2025